

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

*MINUTES
DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

Séance plénière ordinaire du 16 décembre 2010

SOMMAIRE

Ouverture de la séance par le président de l'agence	1
Restitution et propositions des groupes de travail	1
Groupe 5 : Participation des jeunes, identité et culture du service civique, communication	1
Groupe 4 : Mixité sociale et diversité des publics	7
Groupe 3 : Service civique à l'international	11
Groupe 2 : Formation civique et citoyenne, formation des tuteurs et valorisation du service civique	15
Groupe 1 : Gouvernance, partenariats et évaluation du service civique	19
Grandes orientations stratégiques de l'agence pour 2011, présentation des propositions de l'agence et échange avec la salle	20
Présentation du budget de l'agence pour 2011	22

*La séance est ouverte à 9 h 43,
sous la présidence de M. Martin HIRSCH.*

Ouverture de la séance par le président de l'agence

Après avoir accueilli les membres du conseil, le président ouvre la séance du comité stratégique et rappelle les règles à suivre pour la tenue de la séance.

Restitution et propositions des groupes de travail

Groupe 5 : Participation des jeunes, identité et culture du service civique, communication

Participation des jeunes au comité et aux groupes de travail

M. LOUIS, directeur de l'association Les Enfants du Canal et animateur du groupe 5, indique qu'il est proposé que dans chacun des neuf secteurs du service civique, un jeune volontaire participe au comité stratégique et aux groupes de travail. Dans cette optique, une association par grand secteur du service civique a été ciblée :

- culture et loisirs : Ligue de l'enseignement,
- développement international : France Volontaires,
- éducation pour tous : Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- environnement : Unis-Cité,
- intervention d'urgence en cas de crise : Fédération nationale des sapeurs pompiers,
- mémoire et citoyenneté : ASF,
- santé : SOS Habitat et Soins,
- solidarité : Les Enfants du Canal et Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS),
- sport : Union nationale pour le sport en école primaire (UNSEP) ou Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) (contacts à prendre).

Il conviendrait que dès le début de la mission, ces associations réservent du temps afin que les volontaires puissent, au cours de leur mission (de 6 mois à 1 an), participer au comité stratégique et aux groupes de travail.

Mme TRELLU-KANE, présidente de l'association Unis-Cité, souhaite que ce panel de jeunes soit également représentatif de sa diversité (régions, niveaux d'études, etc.).

M. LOUIS répond que la diversité en termes de profils et de régions sera définie directement avec les associations. Néanmoins, il reconnaît que la région parisienne risque d'être souvent mise en avant pour des raisons pratiques. Le groupe devra travailler sur cet aspect.

Par ailleurs, les anciens volontaires, qui sont parfois rassemblés sous forme d'associations, seront également sollicités.

Enfin, le groupe de travail veillera à la mixité.

Aucune observation n'étant formulée, la recommandation est approuvée par le comité stratégique.

Identité et culture

M. LOUIS souligne l'importance de s'appuyer sur des bases où chaque volontaire se retrouve et ait conscience de son engagement et des valeurs du service civique, qu'il s'agisse d'un jeune en région parisienne, dans une grosse association où ils sont plusieurs, ou un jeune isolé. Il faut être sur les mêmes représentations.

A cette fin, le groupe envisage l'élaboration d'une charte des valeurs du service civique par les jeunes et pour les jeunes. Une cinquantaine de jeunes de tous les territoires, y compris des DOM, devrait se réunir le 9 février, à la suite du lancement de la Journée du volontariat, et participer à sa rédaction. Le groupe de travail sollicitera également la participation de M. Luc FERRY, dont l'absence, aujourd'hui, est excusée par le président, afin qu'il apporte des éclairages et oriente les jeunes dans leur réflexion.

Dans le même temps, le groupe réfléchit à la façon de faire vivre cette charte et de donner cette dimension identitaire aux volontaires en service civique (présentation du service civique et remise de la carte de jeune en service civique par un préfet, un sous-préfet ou un maire).

Melle RAUX, volontaire en service civique (Unis-Cité), souligne l'intérêt de cette démarche de responsabilisation des jeunes.

M. LOUIS précise que le groupe de travail réfléchit également à l'organisation de temps forts ouverts à l'ensemble des volontaires. Cette « intronisation » des jeunes en service civique permettrait notamment à des jeunes plus isolés de prendre conscience de leur appartenance au service civique et des valeurs qui participent à son identité et qui sont communes à l'ensemble des volontaires même s'ils effectuent des missions différentes.

M. CHANSON ajoute que le groupe de travail mènera une réflexion sur les valeurs qui sous-tendent le service civique et ce que cela représente pour les jeunes, ainsi que sur ce que peut être le service civique et la façon dont l'engagement des jeunes renoue avec une « reconnaissance » par l'Etat.

M. LESTERLIN, député de l'Allier, pense que la question de l'identité du service civique, de l'appartenance à quelque chose qui représente une nouvelle culture, est fondamentale. Il était tout à fait utile qu'un groupe de travail s'empare de ce sujet même si cela passe par la réflexion de tous les autres groupes. Il faut que les jeunes se reconnaissent dans quelque chose de positif, de valorisant, dont ils soient fiers et qu'ils soient porteurs d'une image positive après avoir fait leur service civique. Il faut déjà ne pas se fermer à l'idée que les jeunes qui font ou ont fait leur service civique peuvent avoir envie de se regrouper, de se constituer en association et de jouer un rôle participatif à ce que chacun contribue à construire ici.

Par ailleurs, la carte d'identité du service civique lui semble un point majeur. Plus que l'envoi par l'ASP ou l'agence, il faut que la remise de la carte du service civique soit entourée d'un minimum de cérémonial républicain. Un représentant de l'Etat, préfet ou sous-préfet, ou le maire, quand les effectifs sont importants au niveau de la commune, doit la remettre au volontaire.

Il faut également examiner la question de la dotation minimale vestimentaire à tous les jeunes qui font leur service civique. Il ne s'agit pas de leur donner un uniforme mais un vêtement (veste, sweatshirt ou autre) qui permette, lorsqu'il y a des regroupements, de les identifier. Ce vêtement, par l'application de la mention « service civique » et l'usage d'un logo exclusif, montrerait qu'ils participent à un dispositif de la République et de l'Etat.

Quant à la culture du service civique, il faut lancer des initiatives de formation afin que l'ensemble des cadres qui s'en occupent (personnes de l'agence, tuteurs, services externes de l'Etat) puissent se rencontrer, échanger, participer à des séminaires pour qu'à partir de leurs cultures administratives et professionnelles très différentes (éducation, monde associatif, armée, pompiers...), une culture du service civique se construise progressivement. Un groupe de travail devra réfléchir à cette question et faire des propositions au comité stratégique puis, le cas échéant, au conseil d'administration.

Pour Mme BUSSON, chargée de mission Volontariat à Coordination pour le travail volontaire des jeunes (Cotravaux), autant il lui semble très intéressant et judicieux que les jeunes engagent un travail autour de la rédaction d'une charte, autant elle ne saisit pas la vocation de cette charte. Une charte doit s'adresser non seulement à tous les acteurs du service civique et aux volontaires eux-mêmes mais également aux structures qui les accueillent et à l'ensemble de la société. Elle ne comprend pas l'idée d'une charge exclusivement destinée aux jeunes. Les associations ont déjà pris l'initiative de réaliser une charte et n'en sont qu'aux balbutiements. A quoi cela aboutira-t-il ? Personne ne le sait. Il ne faut pas confondre. Le comité stratégique et l'agence doivent se doter des outils qu'ils croient nécessaires. Les associations, pour leur part, se doteront d'outils complémentaires si elles le souhaitent. Quant aux collectivités qui sont aussi des organismes d'accueil, il est important de pouvoir se référer à un texte fondateur.

M. DELESQUE, secrétaire général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), indique que la question des valeurs est ambiguë car celles-ci sont écrites dans la Constitution, la loi, les textes constitutifs de l'Union européenne et autres. La loi relative au service civique y fait référence. Où veut-on aller ? S'agit-il de cadrer davantage l'utilité sociale des missions comme le groupe en avait discuté ? M. DELESQUE ne comprend pas ce qu'apportera la charte et ce qui manque aujourd'hui sur les valeurs.

Si on souhaite débattre des valeurs, il faut en discuter avec les porteurs des projets, avec ceux qui reçoivent les volontaires, avec les tenants des politiques publiques qui accueillent.

Même si l'AFEV est partie prenante comme M. DELESQUE l'a indiqué en comité stratégique et en commission, il y a un vrai travail à mener sur le fond, sur l'identification des missions. Cette question doit être clarifiée.

Il convient également de réfléchir à la forme que prendra la communication. Une rencontre sera bientôt organisée, réunissant M. FERRY et plusieurs jeunes qui entrent en service civique. D'autres acteurs pourraient être associés à leur réflexion en matière de communication, entre autres.

M. DELESQUE reprend l'exemple de l'association des jeunes de M. LESTERLIN qui est une belle idée. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce type d'engagement fonctionne parce que les jeunes viennent pour agir et pas parce qu'on demande une adhésion à un collectif. Le terme d'individualisme solidaire n'a pas été créé en vain : la société est assez mûre pour laisser la place à l'engagement individuel et a un rôle à jouer en direction des jeunes pour que cet engagement individuel s'inscrive dans le respect d'un certain nombre de valeurs. A courir après une chimère d'association d'anciens volontaires, l'agence « se cassera les dents ».

Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants sont passés par l'AFEV et ont adoré ce qu'ils ont fait. Ils ont remercié l'AFEV. Pour autant, ils ne se sont pas constitués en association ou en club Facebook après leur passage. Il s'agit d'une expérience individuelle. Cela leur a permis de poursuivre autrement leur engagement dans la société. Ce n'est pas pour se regrouper dans des formes d'engagement désuètes comme le mouvement associatif.

L'amiral BERAU, membre du Conseil d'analyse de la société, indique qu'une loi relative aux sapeurs pompiers volontaires prévoit la création d'une charte du sapeur pompier volontaire. Cette loi, qui sera proposée au Parlement prochainement, est la marque d'un engagement fort.

M. LESTERLIN souhaite réagir aux propos de M. DELESQUE sur l'individualisme volontaire : sans vouloir caricaturer, le service civique n'est pas l'addition d'engagements individuels. Si le service civique ne permet pas aux jeunes, envahis par toutes les sollicitations pour n'avoir qu'une vision individuelle de la vie, d'aller vers le collectif, le comité stratégique et l'agence seront passés à côté. Peu importe s'il se crée des associations d'anciens volontaires. De toute façon, ils ne seront pas en concurrence avec l'engagement militant que les uns et les autres peuvent avoir, notamment avec la structure qui les aura accueillis. Il n'y a donc aucune crainte à avoir.

Pour M. LESTERLIN, la vocation de l'agence est de donner une opportunité aux jeunes de sortir de la culture Facebook, de sortir de ce discours fondé sur un concept galvaudé de l'autonomie des jeunes qui offre une vision très individualiste de la compétition entre les jeunes, de la compétition entre les individus, pour retrouver des valeurs communes et collectives. En tout cas, M. LESTERLIN se battra dans ce sens.

Le président indique que la société donne un bon exemple de valeurs désintéressées et collectives et que chacun pourra donner des leçons aux jeunes.

M. SAPIN, secrétaire général du Comité de coordination pour le service civil (CCSC-Volontariats), souligne que dans les anciennes formes de service civil, il a été question d'un document de référence utilisable et identifiable, aussi bien pour les jeunes concernés que pour les structures d'accueil. Cela était incontournable.

M. SAPIN entend les réserves qui viennent d'être soulevées par les associations, mais il est absolument indispensable qu'un document soit accessible à tous et puisse être utilisé comme référence et en toute réciprocité. Quand une association ou une collectivité locale dérive et passe vraiment à une logique d'exploitation du travail du volontaire, il faut que le volontaire puisse, dans un langage simple, rappeler quelques principes de base en se sentant légitime pour le faire, sans entrer dans des discussions sans fin où l'argument administratif de la structure d'accueil aura le mot de la fin. Réciproquement, quand un volontaire est dans une instrumentalisation de son cadre d'action (dans une démarche strictement professionnelle ou d'intérêt personnel), il faut que la structure d'accueil puisse s'appuyer sur un document de ce genre. Il convient de se rappeler que le volontariat pose le problème de la culture à transmettre et à faire partager à l'ensemble de la société. De ce point de vue, les très beaux textes qui existent au niveau international (ONU) ou européen ou d'autres comme le préambule de la Constitution qui peut conduire certaines personnes jusqu'aux larmes –M. SAPIN peut en témoigner- quand elles prennent conscience de l'existence de ces grands principes, sont trop souvent oubliés. Pour M. SAPIN, un des rôles du service civique consiste à rappeler cet ancrage tout en ayant sa propre affirmation.

M. VOISIN, représentant d'ATD Quart Monde, partage les propos de M. SAPIN et observe que la question du volontariat de service civique est totalement absente. Est-ce seulement un nom ? Quelles sont les convergences possibles entre le volontariat de service civique et le service civique, le volontariat associatif ayant été transformé en volontariat de service civique ?

Pour sa part, le président considère que la charte est une bonne idée. Elle est nécessaire. Il propose donc au comité stratégique d'en adopter le principe et rappelle que les jeunes n'ont pas le monopole de l'expression de ce qu'est le service civique.

La réunion prévue le 9 février avec M. FERRY et quelques dizaines de jeunes permettra à ces jeunes d'atteindre un consensus sur ce qu'est le service civique, y compris les raisons de leur engagement, leurs attentes, ses apports, etc. Cela constituera les fondements des valeurs du service civique. Même s'il est fait référence au préambule de la Constitution ou à la déclaration des droits de l'Homme, cette charte pourra ensuite servir de point de départ pour un moment républicain, par exemple.

En parallèle, le comité stratégique, en tant qu'expression plus large de l'ensemble des parties prenantes, peut réfléchir, dès qu'il aura le recul nécessaire sur les avantages et les

inconvenients des différentes formules possibles, à un document miroir à destination des acteurs. Ce texte viendrait en complément de ce que le législateur a déjà écrit et adopté.

M. DUJOL rappelle que le volontariat du service civique est un produit assez compliqué à vendre. Bien qu'il existe plusieurs formes de volontariat, celles-ci sont assimilées au service civique. L'engagement de service civique est donc la forme principale destinée aux jeunes du service civique. L'agence a donc fait le choix, dès le début, en termes de promotion et pour des raisons d'efficacité, de ne traiter que l'engagement de service civique sur le site Internet.

L'engagement de service civique est un instrument de ressources humaines pour les associations comme l'était le volontariat associatif, au plus proche des dynamiques associatives, sur un projet d'étape qui rencontre le projet d'une association ou d'une collectivité locale. Il ne semblait donc pas choquant que la communication de l'agence se concentre sur l'engagement de service civique et qu'il y ait un message directement adressé aux jeunes.

Cela étant, il existe une proximité évidente entre les deux. M. DUJOL rappelle que l'agence est destinataire de dossiers de volontariat de service civique même si elle n'a pas eu, jusqu'à présent, une démarche proactive sur le volontariat de service civique.

Même si M. VOISIN partage le fait que cela n'est pas la priorité de l'agence, il trouve dommage que le volontariat associatif, maintenant volontariat de service civique, ne soit plus mis en avant et ne soit plus défendu. On peut se demander pourquoi cela s'appelle service civique.

Mme BUSSON observe que ce choix devrait être clair quand on ouvre le site. Elle rappelle que le service civique s'adresse essentiellement aux jeunes de 16-25 ans et que cette mention n'apparaît nulle part sur la page d'accueil. Il en est de même pour la foire aux questions : dans ce méli-mélo inextricable, le fait que les jeunes de 16-25 ans sont concernés n'est pas indiqué.

Le président rappelle les deux principes fondateurs qui découlent des débats au Parlement :

1. l'engagement civique n'a pas de limite d'âge ;
2. l'Etat apporte une aide financière aux jeunes pour effectuer leur engagement civique.

Il est vrai que l'agence a fait le choix, en termes de communication, d'organisation du site et de priorités de travail, que le service civique des 16-25 ans puisse démarrer.

Il est nécessaire aujourd'hui de reprendre ce message dans toutes ses dimensions et de tenir compte des différentes formes de service civique prévues par la loi comme le service civique senior. Mme BUSSON a raison de souligner que cela doit faire partie des priorités 2011 de l'agence.

M. LOUIS rappelle que M. FERRY travaillera avec le groupe n° 5 à la préparation de plusieurs questions afin d'animer le groupe de jeunes qui participera à l'élaboration de la charte.

Mme BANOUN précise que l'Etat prend en charge une part importante des cotisations sociales et qu'il était prévu au départ que le site service civique, qui a pris la succession du site volontariat qui informait sur toutes les formes de volontariat, poursuive cette information.

M. CHANSON ajoute que quand le site a été créé avec la DJEPVA et l'Acsé, l'agence s'était réservé la possibilité d'y réfléchir en année 2, c'est-à-dire en 2011. Cela est donc tout à fait bienvenu.

Le président indique que les vœux du comité stratégique sont des ordres et que la version 2 est prévue pour le début de l'année prochaine.

Ayant assisté à de nombreuses instances déconcentrées du service civique, M. LESTERLIN a pu constater la grande ignorance des personnes, pourtant des responsables, des

fonctionnaires, des élus, sur ce qu'est le service civique. M. LESTERLIN rappelle qu'il avait été envisagé une campagne de communication télévisée avant l'été qui n'a pas pu se faire, ainsi qu'une campagne télévisée à la rentrée qui n'a pas pu se faire non plus car le service d'information du gouvernement (SIG) a utilisé ces moyens pour lancer une campagne sur les retraites.

Le président souligne que cela n'était pas de sa propre initiative.

M. LESTERLIN se déclare libre de ses remarques et voudrait rendre hommage au travail de l'agence et notamment de M. CHANSON sur le lancement de la campagne dans la presse écrite. Il existe un besoin énorme de communication vers la population de ce qu'est le service civique car une écrasante majorité de Français ne sait pas ce qu'est le service civique. M. LESTERLIN souhaiterait donc avoir deux ou trois indications sur les intentions de l'agence et les moyens dévolus à la communication dans les mois qui suivent.

M. CHANSON remercie M. LESTERLIN de ses propos et rappelle que toutes les créations publicitaires ont été financées par le SIG. L'agence n'a réglé sur ses propres crédits que l'achat d'espaces pour la radio, le Web et la campagne dans la presse écrite quotidienne, nationale et régionale, qui a eu lieu en novembre.

L'agence fera appel aux services d'une agence dans le cadre d'une passation de marché avec cahier des charges au cours du premier trimestre 2011 afin de déployer, à partir du printemps, une stratégie de communication visant l'information du grand public et le recrutement des jeunes en service civique.

En parallèle, l'agence réutilisera, dès le début de l'année, les outils de la campagne mise en œuvre à l'automne. Logos et signatures sont en cours de modification. Les spots radio, très larges, pourront être diffusés aussi bien sur des radios jeunes que sur des radios plus généralistes.

En revanche, le budget de l'agence est insuffisant pour envisager une campagne télévisée qui, en général, exige au moins 2,5 à 3 M€. Néanmoins, comme il a été suggéré, l'agence pourrait travailler autour de partenariats avec France Télévision ou d'autres chaînes afin d'étudier, indépendamment d'un dispositif publicitaire classique, d'autres moyens de communication.

Enfin, M. CHANSON annonce que la campagne de presse à destination du grand public a généré un fort intérêt de la part des journalistes. L'agence a été saisie de la mise en œuvre d'un « Zone interdite » sur M6 et d'un « Envoyé spécial » sur France 2, avec des portraits de jeunes, ce qui n'est pas à négliger. C'est un travail auquel il faut consacrer quotidiennement toute son énergie.

M. TOCHE, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), souligne la grande méconnaissance des professionnels de jeunesse en ce qui concerne le fonctionnement et les procédures. Dans cette optique, il plaiderait en faveur d'une communication envers les professionnels de jeunesse car cette méconnaissance peut entraîner des freins et des réticences de la part de ce public qui devrait être le premier relais du service civique.

Le président indique que chacun a conscience de l'importance de l'information et de la communication à réaliser. Cela ne se limite pas qu'à une question de moyens financiers. L'agence consacrera 2,2 % des crédits du service civique à la communication. L'ordre de grandeur sera identique à celui de la formation civique et citoyenne. Il est également évident qu'il faudra suivre, mois après mois, l'évolution du service civique car plus ses réalisations seront nombreuses, plus sa publicité sera renforcée. A ce titre, le président remercie les réseaux associatifs qui sont souvent très répondants. Enfin, le président propose que le comité stratégique en débattenne régulièrement.

Groupe 4 : Mixité sociale et diversité des publics

Mme VAGNIER indique que le groupe de travail a commencé par une définition de la diversité et rappelle avec insistance qu'aux termes de la loi, l'Agence du service civique a pour mission de mettre en place et de suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du service civique.

Par ailleurs, le groupe de travail a tenu à ce que la définition de la mixité soit la plus large possible afin de tenir compte de la diversification des profils des volontaires (parcours, formation, origine sociale et culturelle, origine géographique – notamment zones urbaines sensibles, zones rurales, en particulier zones de revitalisation rurale).

Il ne faut pas non plus négliger les jeunes souffrant d'un handicap pour lesquels il est important de favoriser l'accès à des missions de service civique.

La mixité doit couvrir tous ces points. D'autant que les objectifs fixés à l'Agence du service civique par le projet de budget 2011 visent également la mixité : les jeunes de niveaux 5 et 6 doivent représenter au moins 15 % des effectifs de volontaires recrutés en 2011 par les structures d'accueil, avec une perspective de progression de ce public les années suivantes.

Au-delà de cette définition, il est évident que la mixité doit se retrouver à tous les stades de la mission de service civique. La mixité des missions doit être assurée. Il est important qu'il n'y ait pas de missions calibrées pour certaines catégories de jeunes, qu'il s'agisse de jeunes de niveaux de qualification supérieurs ou de jeunes moins diplômés voire sans diplôme. Il ne faut pas non plus négliger la mixité au sein de l'équipe à travers l'expérience de mixité que vivront les jeunes au regard des bénéficiaires des missions et des publics qu'ils seront conduits à rencontrer et à côtoyer pendant toute la durée de leur mission.

Le groupe de travail a notamment insisté sur les missions à l'international qui visent plutôt des jeunes de formation supérieure. L'international et la mobilité étant liés, il est évident que les missions à l'international ne peuvent avoir qu'un impact très positif sur des jeunes moins favorisés, qui ont connu des parcours plus difficiles.

Face à ce constat, faut-il avoir, à l'égard des structures d'accueil de volontaires, une politique incitative ou une politique contraignante, au regard des catégories de public qu'elles doivent accueillir en fonction de leur profil, de leur niveau, de leur origine ?

Dans sa majorité, le groupe de travail a plutôt considéré qu'il fallait agir en direction des structures d'accueil par un travail d'explication de la mixité et d'incitation à promouvoir cette mixité parmi les effectifs de volontaires qui seront recrutés. En effet, il est très difficile d'obliger les structures à recruter telle catégorie de jeunes plutôt que telle autre, aucun texte ne le prévoit.

De plus, il faut éviter la stigmatisation de certaines catégories de jeunes et plutôt inciter, lorsque cela est possible, à l'accueil simultané d'au moins deux volontaires, de profils différents car cela pourrait entraîner des problèmes et des tensions à l'intérieur de la structure et de la mission.

Ce choix a conduit le groupe de travail à faire un certain nombre de propositions aux membres du comité stratégique. Tout d'abord, il est proposé, sous forme d'un tableau récapitulatif, plusieurs indicateurs par rapport aux catégories de jeunes que l'agence souhaite voir recruter par les structures d'accueil. A chaque indicateur est associée une proposition d'objectifs :

- la part des volontaires demandeurs d'emploi à l'entrée dans le service civique,
- la part des volontaires étudiants à l'entrée dans le service civique,
- la part des volontaires bénéficiaires de la bourse versée sur critères sociaux,
- la part des volontaires issus de zones urbaines sensibles,
- la part des volontaires issus de zones de revitalisation rurale,

- la part des volontaires reconnus handicapés,
- la répartition par genre – en déséquilibre aujourd'hui,
- la part des mineurs parmi les volontaires.

Il est également proposé de conclure des conventions d'objectifs entre l'agence et les principales structures d'accueil de volontaires -a minima, les dix associations accueillant plus de 100 volontaires et représentant plus de 5 000 missions-, adaptées à chacune d'entre elles. Les objectifs seraient fixés en accord avec chaque structure, en fonction de ses activités, du contexte dans lequel elle déploie ses missions, et des ambitions qu'elle souhaite atteindre relativement à son objet social. Ces conventions aborderaient notamment les moyens que ces structures mettraient en œuvre pour atteindre ces objectifs personnalisés.

M. VERDIER, psychologue, propose une réflexion générale sur la promotion de l'autosupport¹. Il s'agit d'un instrument citoyen politique très fort lorsqu'on est face à des thématiques de santé, populationnelles ou territoriales, sur lesquelles la vulnérabilité est trop importante pour que l'information puisse arriver et que les jeunes se sentent légitimes dans le dispositif. Cela permettrait d'éviter l'écueil du communautarisme. Comment le service civique pourrait-il, par un effet boule-de-neige, permettre à des jeunes plus isolés de rejoindre le service civique, à la fois en termes de définition des missions mais également et surtout en termes de « je suis légitime, j'ai des choses à faire, pas uniquement dans ma communauté » ? Il s'agit de transformer cette tendance qui, par défaut, participe du communautarisme, en une problématique communautaire, en une rencontre de la société et avec la société.

Le président trouve que cette proposition répond aux préoccupations de chacun. Cette approche est intéressante. Il faudra regarder comment la rendre opérationnelle.

Après avoir souligné la qualité des synthèses qui facilite le travail des membres du comité, M. MEUNIER, représentant le Centre des jeunes étudiants, propose que soient intégrées aux critères les zones d'éducation prioritaire qui peuvent constituer un indicateur non négligeable.

En ce qui concerne les jeunes sur le territoire national, il serait judicieux de recourir à un ciblage territorial (région, département ou bassin), plus facile à atteindre, la structure pouvant s'adapter à son bassin, que de viser un niveau national car la répartition n'est pas égalitaire d'un territoire à l'autre. Il est évident que la proportion de jeunes handicapés en Auvergne, par exemple, ne sera pas identique à celle de la Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne la part des volontaires reconnus handicapés, M. MEUNIER préférerait que la proposition d'objectifs se réfère à la proportion de jeunes handicapés de 16-25 ans identifiés sur le territoire national au lieu de l'obligation des entreprises (6 %).

Quant à la part des volontaires bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux, M. MEUNIER aimerait savoir pourquoi la catégorie des jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires du RSA ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA a été choisie par le groupe de travail. Pourquoi ne pas se référer à tous ceux qui perçoivent les minima sociaux ?

M. LOUIS soulève que des jeunes de tous horizons seront volontaires. La formation des tuteurs doit donc intégrer la notion de mixité sociale. On ne peut s'arrêter au stade de la déclaration d'intention si on souhaite avancer. Les tuteurs qui assureront la formation des associations demandant un agrément devront expliquer cet objectif de mixité sociale ainsi que les attentes réelles du service civique et de l'agence. Il conviendra également de montrer que des jeunes de niveau 5 peuvent être accueillis dans des structures et peuvent effectuer une mission de qualité même s'ils côtoient des Bac+5.

¹ Capacité d'un groupe humain à s'autodéterminer.

Mme TRELLU-KANE propose d'ajouter, dans le tableau de synthèse, le critère de la diversité des niveaux d'études (part de jeunes de niveau de qualification inférieur au baccalauréat). Celui-ci relève des obligations légales qui ne sont pas rappelées dans le document.

La question de la mixité doit être prégnante dans les réflexions des groupes de travail, qu'il s'agisse de la définition des missions, de la formation citoyenne ou de la communication. Il faut en permanence garder à l'esprit qu'on veut s'adresser à différents profils de jeunes, à la fois en termes d'origine sociale et de niveaux d'études.

L'enjeu majeur est de mettre en œuvre rapidement un accompagnement très systématisé des structures afin qu'elles proposent des missions reposant davantage sur les savoir-être et les motivations, et relevant plutôt des compétences relationnelles humaines que des compétences techniques. Sinon, 90 % des missions requerront des compétences Bac+3.

Dans l'optique des conventions d'objectifs qui seraient conclues entre l'agence et les principales structures d'accueil, Mme TRELLU-KANE propose que le dispositif devienne plus contraignant au fil des années. Dans un premier temps, il conviendrait de rappeler systématiquement les objectifs du service civique, en particulier l'accueil de jeunes non diplômés dont la motivation est forte, aux nouvelles structures visant un agrément national, et de souligner la nécessité de réfléchir à des missions reposant sur la motivation au lieu de compétences techniques particulières.

Pour M. CAILLEAU, représentant l'association Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), certes, l'outil d'évaluation est important. Cependant, les critères proposés sont souvent trop techniques pour qu'ils puissent montrer une réelle mixité, une réelle diversité de l'ensemble des parcours et des profils de jeunes. La mixité est plus nuancée. Ainsi, le tableau ne prend en compte que les zones de revitalisation rurale. Or, le milieu rural est très varié. Comment seront comptés un volontaire issu du milieu rural qui effectuera une mission en ville et un volontaire issu du milieu urbain qui réalisera une mission en milieu rural ?

En ce qui concerne le critère des moins de 18 ans, Mme DE MAZANCOURT souligne qu'il sera très difficile de suivre la proportion de la population, avec tous ceux qui passent le baccalauréat.

M. LESTERLIN partage les positions de Mme TRELLU-KANE et de M. CAILLEAU. La mixité ne doit pas être considérée à travers le prisme du recrutement et des critères d'objectifs, ce qui est le cas dans ce rapport. Il faut sortir de cette logique des quotas pour envisager la mixité non seulement en termes de participants mais également dans la conception même de la mission. Il faut que les missions créent un brassage.

Peut également contribuer à ce brassage la mobilité géographique à laquelle il n'est pas fait allusion. La mobilité géographique entre l'urbain et le rural, entre les régions du Nord et celles du Sud, entre la métropole et l'Outremer, sans oublier l'international. On doit saisir chaque occasion de mélanger les groupes de jeunes sur une même mission ou un même territoire.

Pour M. LESTERLIN, la mixité sociale doit s'entendre dans une acception plus large et intégrer la mixité entre générations et la mixité entre cultures.

Mme LAVERNE, chargée de mission auprès du Conseil national des missions locales, rappelle que 500 missions locales ont été agréées. Selon les dernières informations dont elle dispose, le nombre de volontaires serait supérieur à 200. Elle souligne que la promotion du service civique dans les missions locales pose également la question de l'appropriation par les conseillers des missions locales qui ont en charge cette première information et orientation vers les structures qui peuvent accueillir les jeunes sur les missions de volontaires. Dans cette optique, il faut que ces conseillers soient convaincus et disposent d'un espace suffisant afin de promouvoir le service civique et orienter les jeunes. Cela fait écho non seulement à ce qui a été évoqué sur la communication mais également au travail précis du conseiller qui aujourd'hui est réellement mobilisé sur l'emploi. Techniquement, on lui demande des résultats sur la mise à l'emploi. Ces questions qui concernent toutes les politiques connexes à celle de l'emploi et à la mise à

l'emploi des jeunes doivent être prises en compte dans le travail du conseiller afin de garantir la pertinence des résultats.

Suite aux différentes interventions, il ressort, selon le président, une ligne d'action qui pourrait être suivie par le comité.

Premièrement, les catégories de jeunes qui seraient vulnérables ou spontanément exclues d'un système de cette nature ne doivent pas être sous-représentées.

Deuxièmement, les définitions ne doivent pas être considérées d'un point de vue purement administratif. Celles-ci doivent servir de points de repère : si on ne sait pas compter un jeune en zone rurale, on doit pouvoir s'appuyer sur la notion de jeunes habitant en zone de revitalisation rurale afin de ne pas l'exclure.

Troisièmement, un certain nombre de missions doit s'adresser aux 16-18 ans. Son ordre de grandeur reste à définir mais il ne doit pas être à l'unisson de la proportion nationale.

Quatrièmement, l'agence doit se montrer plus volontariste vis-à-vis de la question de la mixité sociale et du handicap auquel le président tient particulièrement. Il serait, en effet, honteux d'expliquer au Parlement que le service civique n'est pas capable d'accueillir des jeunes en situation de handicap alors que le Parlement n'a pas demandé de les exclure. Chacun sait qu'il ne se passe pas grand-chose spontanément. Il faut donc mettre un accent volontariste sur cette question, comprendre pourquoi il ne se passe rien spontanément et regarder comment remédier à cette situation. Il est également important de discuter de ce sujet avec les « grands comptes ».

Dans cette optique, le comité devra réfléchir à la définition des missions et à la préparation en amont, en particulier à la communication vis-à-vis d'un public spécifique tout comme à la formation des professionnels. Ces instruments devront, évidemment, faire l'objet d'une évaluation (pertinence).

Cette feuille de route convient à M. THIERRY, représentant l'Inspection générale des affaires sociales. Le rapport du groupe de travail est très équilibré et pragmatique.

Pour M. THIERRY, il faut suivre des indicateurs permettant de s'assurer qu'une catégorie de jeunes n'est pas sous-représentée par rapport à la structure démographique de la jeunesse française, comme le montre le travail du groupe, même si un certain nombre d'indicateurs mériteraient d'être redéfinis.

Au-delà du suivi des indicateurs très techniques qui ont été présentés, il serait nécessaire d'avoir davantage d'éléments sur la mixité des missions dans le cadre des travaux d'évaluation de l'intérêt général.

La discussion a principalement concerné les indicateurs proposés. Cependant, en termes de politique incitative en faveur de la mixité des populations, les conventions d'objectifs avec les « grands comptes » sont fondamentales. Ce sont, en effet, les recruteurs qui créeront la mixité dans son acception populationnelle. La convention est réellement déterminante.

L'incitation des collectivités territoriales (transports, logement, etc.), même s'il y a beaucoup de chemin à faire, ou l'attractivité par les jeunes pourraient également être déterminantes.

Le recrutement de jeunes en situation de handicap, par exemple, nécessitera le recours à un certain nombre de structures comme les maisons du handicap. Sinon, l'agence sera confrontée à un certain nombre d'obstacles qui ne tiendront pas nécessairement au comportement des recruteurs mais aux difficultés qu'éprouvent les handicapés.

Enfin, par rapport à la mixité de la population et la mixité en termes d'objectifs et de missions, il y a un énorme travail de communication à faire auprès des réseaux dont celui des missions locales. Cette communication institutionnelle sur le terrain constitue un levier très important.

M. VOISIN observe que la question de l'attractivité du service civique pour les populations les plus défavorisées qui a fait l'objet d'un débat au sein du groupe de travail n'a pas été beaucoup mentionnée, à l'exception de M. THIERRY à l'instant. Cela est important. Le réseau des missions locales, en particulier, a certainement un rôle à jouer.

Les savoirs fondamentaux ou le permis de conduire, par exemple, sont des éléments très importants pour un jeune en situation difficile (exclusion sociale ou scolaire). Il ne doit pas sortir du service civique en considérant, à l'instar de la plupart des personnes, que le service civique n'est qu'un stage de plus qui ne servira à rien. Il ne faut pas créer de faux espoirs.

Enfin, M. VOISIN constate que lorsqu'il existe une grande mixité sociale, l'accompagnement par la structure d'accueil est également important. Ce chantier également ne doit pas être négligé.

Aucune observation n'étant formulée, les recommandations sont approuvées par le comité stratégique.

Groupe 3 : Service civique à l'international

Identité et spécificités du service civique international

M. MONFERRER, délégué général de France Volontaires, indique que le service civique à l'international s'inscrit dans le champ de la solidarité internationale mais ne doit pas être considéré comme un instrument de l'aide au développement. Il ne relève pas non plus de la dimension expertise et compétences qui sont la marque du volontariat de solidarité internationale (VSI). Cet élément fort d'identité et de complémentarité vise plutôt le champ de l'échange, de la rencontre entre jeunes du Nord et du Sud.

La question de l'identité et de la complémentarité implique également de favoriser l'enrichissement mutuel, l'apprentissage, l'échange, la compréhension entre les personnes et les peuples. Dans cette optique, le Nord, qui est demandeur, doit avoir le courage d'indiquer à ses partenaires du Sud et de l'Europe que sa jeunesse a besoin d'ouverture, d'échanges et de rencontres avec d'autres jeunes.

Le groupe de travail propose donc que le projet du jeune soit central dans la construction de l'offre et dans la relation avec le partenaire et que le jeune ne soit pas simplement considéré comme une ressource humaine à qui on confie une mission.

Il doit également être accompagné dans sa démarche de terrain et être spécifiquement préparé et formé.

L'engagement de service civique à l'international doit être défini comme une étape d'initiation dans un parcours d'engagement solidaire.

Enfin, la réciprocité doit constituer une contrepartie réelle pour les partenaires du Sud et d'Europe.

Financements

Le groupe de travail a comparé différents dispositifs (voir annexes). Il apparaît d'ores et déjà que le coût d'un service civique à l'étranger revient au double voire au triple de celui d'un service civique sur le territoire national.

Ces coûts complémentaires concernent les dépenses liées au volontaire lui-même (logement, voyage, logistique) et les moyens dédiés à la mise en œuvre du service civique (montage de la mission, formation, suivi, gestion du volontaire).

La mobilisation de ressources complémentaires devra donc être vérifiée et garantie pour toute structure qui sollicitera un volontaire qui pourra assumer ses différentes charges.

Les collectivités locales, qui sont des bailleurs potentiels importants du service civique à l'international, pourraient favoriser l'octroi de moyens complémentaires.

Ont également été évoquées la création de dispositifs innovants comme un fonds de mutualisation et de soutien pour les missions à l'étranger alimenté par les acteurs ainsi que la réalisation de programmes à financement spécifique à partir d'une approche territoriale ou thématique (Haïti, par exemple).

Le groupe de travail a également fortement débattu de la question de la participation du jeune au financement de son service civique.

Enfin, a été abordée la question de la modulation de l'indemnité du volontaire en fonction du coût de la vie sur place. Cela pose un problème d'équité qui complique la mise en œuvre. Néanmoins, si aucune solution n'est apportée, les volontaires réagiront très rapidement par rapport à cette situation.

Réciprocité

Le groupe de travail considère que la réciprocité est la véritable contrepartie de l'envoi des volontaires en service civique à l'étranger.

Par ailleurs, la réciprocité ne se limite pas à l'accueil alterné dans un pays puis l'autre, bien que cela soit un élément important. Elle peut également s'exprimer à travers, par exemple, des missions en binôme ou des formations communes.

Dans cette optique, le groupe de travail propose un programme expérimental de deux ou trois pays-pilotes.

Recommandations

Deux points importants découlent des réflexions du groupe de travail :

- le caractère obligatoire d'une formation spécifique avant tout départ à l'étranger,
- la possibilité de demander au volontaire de participer au coût de sa mission,

Les questions relatives à l'identité et à la complémentarité, les financements liés aux dispositifs innovants et le programme expérimental relatif à la réciprocité devant être approfondis.

M. LESTERLIN soutient la recommandation d'une formation spécifique avant tout départ. Il faut penser à y intégrer les rentrants, cela est dans la loi, donc leur donner un rôle spécifique.

En revanche, M. LESTERLIN n'est pas favorable à la possibilité de demander au volontaire de participer au coût de son service car cette recommandation est aux antipodes de l'esprit de la loi. C'est une des raisons pour lesquelles le législateur a introduit la coopération décentralisée comme un mode permettant à des jeunes de communes d'aller à l'étranger réaliser leur mission de service civique. Il est évident que la commune prendra en charge le voyage et le complément. Les parlementaires doivent réfléchir à ce que peut faire l'Etat et les collectivités locales afin qu'il n'y ait pas de discrimination entre le service réalisé dans l'Hexagone et celui effectué à l'étranger.

Enfin, M. LESTERLIN aimerait que soit ajouté dans les recommandations le développement de la réciprocité. Il faut y réfléchir. Cela est compliqué. La discussion a été lancée.

Il faut également réfléchir à la structuration de l'accueil des jeunes faisant leur service civique en France dans les régions car cela interpelle à la fois la mobilité géographique et l'international. Ces champs d'investigation doivent être examinés par le groupe dans les mois à venir.

Mme MEYER précise qu'il est également ressorti des réflexions du groupe de travail la nécessité de mettre en place un cadre de travail spécifique, un filet de sécurité et un accompagnement particulier afin que le service à l'international soit accessible à tous les jeunes, ce qui est le souhait de tous, et qu'il n'y ait pas de discrimination entre un service national et un service à l'international. On est dans une relation à trois : le jeune, l'organisme français agréé et l'organisme à l'étranger.

Cela implique un certain nombre de mesures particulières à prendre, que ce soit au niveau de l'agrément, de la validation du projet à l'international, que ce soit en termes de système particulier de suivi, en s'appuyant sur les partenaires naturels – les Affaires étrangères, France Volontaires pour le volet international, l'INJEP et l'AFPEJA pour le volet européen, l'OFAJ pour le volet franco-allemand. Il faut que ces mécanismes soient vraiment identifiés.

De même, si on s'inscrit dans la formation civique et citoyenne, il faut non seulement rendre obligatoire une formation supplémentaire au départ mais aussi envisager une formation destinée aux structures qui souhaiteraient faire de l'international, afin de les accompagner dans leurs démarches de projet ou de tutorat, et prévoir un certain nombre de mécanismes particuliers sur l'évaluation. En reconnaissant ces spécificités, le service civique arrivera peut-être à se banaliser, à se normaliser et à atteindre cet objectif d'accès de l'international par tous les jeunes.

M. TOCHE trouve que l'amalgame que fait la synthèse entre le développement à l'international et ce qui a trait aux partenaires européens pose un problème de méthode. Cela induit un risque de confusion entre ce que serait un service civique en Europe et le service volontaire européen qui est reconnu comme une forme de service civique. La note, qui traite du service civique en Europe et pas du service volontaire européen, devrait être précisée. D'autant qu'une réflexion est en cours sur les articulations entre le service civique et le service volontaire européen.

En ce qui concerne la première recommandation, M. TOCHE se dit gêné car ses derniers contacts à Bruxelles indiquent que l'Europe veut procéder à des restrictions budgétaires et souhaite supprimer la formation avant le départ.

Quant à la seconde recommandation, M. TOCHE y est tout à fait opposé car elle est contraire aux valeurs que porte le service volontaire européen : l'accessibilité au service volontaire doit être garantie à tous les jeunes. Dans cette optique, Bruxelles demande contractuellement que le service volontaire européen atteigne un objectif de 15 % de jeunes ayant moins d'opportunités.

Mme VAGNIER fait part de ses réserves sur le principe de demander au volontaire une participation au coût de son service civique à l'étranger. Les jeunes venant des milieux les plus modestes sont ceux qui ont le plus de mal à venir en service civique. Ils n'y pensent pas. Ils ont du mal à sortir de chez eux. Une mobilité dans un autre département est déjà très difficile à envisager pour eux, *a fortiori* l'idée de partir à l'autre bout de la planète. Si on leur demande une participation financière, ils ne partiront pas. Or, chacun sait à quel point les missions à l'international peuvent être bénéfiques pour ces jeunes.

Pour Mme BUSSON, ce groupe de travail est confronté à une dimension double, l'Europe et l'international. D'où les difficultés qu'il rencontre. La dimension internationale a prévalu dans tous les travaux préalables de ce groupe, au point que les acteurs de la dimension européenne ne se retrouvaient pas dans ses travaux. Cela montre qu'à l'avenir, il faudra faire très attention

à séparer ces deux dimensions sans, pour autant, aller jusqu'à organiser des moments spécifiques. On sait que ces dimensions ne recouvrent pas la même réalité. On sait que ce ne sont pas les mêmes coûts. On sait que les dispositifs de préparation, d'évaluation et de retour ne sont pas les mêmes. Il faut en tenir compte dans les travaux du groupe.

En ce qui concerne la première recommandation, Mme BUSSON propose que sur un temps de mission majoritairement à l'étranger, il y ait quasi systématiquement un temps significatif, en France, dédié à la préparation et, au retour en France, à l'évaluation et à l'exécution d'un travail sur l'après-volontariat. Cette proposition concrète permettrait aux structures qui prévoient des missions en Europe et à l'international de réfléchir à un temps de préparation, en France, avant le départ et au retour afin que la formation et l'évaluation soient réalisées dans le cadre du contrat d'engagement de service civique et non pas avant et après le contrat.

Quant à la seconde recommandation, il ne s'agit pas d'établir une sélection ne fonction de l'engagement financier d'un jeune. Elle concerne le montant de 440 € que reçoit tout jeune en service civique, c'est-à-dire la participation du jeune à son hébergement et à ses repas. Le problème posé est le suivant : quelle participation peut-on légitimement demander aux jeunes pour que le décalage ne soit pas trop important entre leur niveau de vie et celui des personnes avec lesquelles ils seront conduits à travailler, professionnels locaux ou volontaires ?

Cette réflexion doit tenir compte de plusieurs éléments. D'abord, l'hébergement, dans le cadre d'un engagement de service civique touchant des jeunes, doit être impérativement prévu par la structure d'accueil et son partenaire. Cela est évident et essentiel.

Il est également hors de question de laisser un jeune, dans le cadre d'un service de six mois ou d'un an, se débrouiller, dès son arrivée, à trouver un logement et à le payer avec son indemnité tout comme il n'est pas envisageable de faire retomber les coûts de logement et de nourriture qui ne sont pas gratuits sur les partenaires du Sud qui pourraient accueillir les volontaires.

Enfin, cela soulève la question des formes d'engagement qui étaient jusqu'à présent hors cadre. Soit on décide qu'elles coexisteront à l'extérieur du service civique, soit on considère que celui-ci a vocation à les rassembler et à réguler les pratiques à l'international en garantissant un minimum de protection vis-à-vis des jeunes, ce qui nécessitera de réfléchir sur ces formes qui souvent reposaient sur l'engagement financier des jeunes et de leur famille ou de partenaires.

Pour l'amiral BERAU, la vraie question à se poser et à laquelle aucune réponse n'a été apportée est celle de l'accessibilité des missions à l'international ou à l'Europe offerte à des jeunes ayant notamment un niveau scolaire modeste. Il rappelle que du temps du service national, aucun jeune en dessous de Bac+5 n'est parti en service à l'international. Il est évident que la seconde recommandation ne va pas dans ce sens. C'est une question difficile à résoudre car à l'international, les CAP et les BEP sont probablement aussi utiles que des Bac+5.

Le président propose de discuter à nouveau de ce point. A ce stade, il ne serait pas judicieux de prendre des orientations en fonction de ces éléments.

Bien que ce premier tableau de comparaison soit très utile, le président ne partage pas le présupposé selon lequel le VSI et le service civique classique seraient deux dimensions différentes. Cela ne correspond pas à l'esprit de la loi.

Son constat de départ est très simple. De nombreux jeunes veulent partir à l'international. De nombreux pays et associations sont demandeurs.

Il est évident que le modèle selon lequel les structures d'accueil à l'étranger doivent payer 1 000 € par mois pour recevoir un jeune en service civique pose problème.

Il faut considérer le volet international dans son ensemble et développer les missions qui seront purement à l'international et celles qui offriront la possibilité à un jeune qui fait son service civique pendant un an de partir deux mois à l'étranger dans le cadre de son engagement.

Le président rappelle que l'indemnité voulue par le Parlement pour les jeunes en service civique, que ce soit en France ou à l'étranger, est faite pour les jeunes. Sa finalité n'est pas de couvrir les frais de structure de l'organisation.

Quant à la question de savoir si le jeune, qui a la possibilité de se loger lui-même ou d'être logé par la structure d'accueil, que ce soit à Montbéliard ou à Agadir, peut prendre en charge le surcoût que cela occasionnerait, celle-ci ne peut être traitée à l'emporte-pièce.

Le président propose donc d'attendre le prochain comité stratégique pour reprendre cette discussion.

M. LESTERLIN partage l'avis du président. Le débat qui doit avoir lieu au sein du comité stratégique n'est pas celui des échanges internationaux de jeunes pour lesquels de nombreux acteurs ont des pratiques, des modes de financement, etc. M. LESTERLIN les connaît parfaitement puisqu'il a été président de l'un d'entre eux. Il s'agit du service national et d'une nouvelle forme non militaire du service national. Cela veut dire beaucoup. M. LESTERLIN préconise donc que le comité stratégique retienne la première recommandation et suspende le second point qui nécessite une réflexion de fond et qui n'a pas vocation à être tranché ce matin.

Enfin, M. LESTERLIN insiste sur le fait que le comité stratégique doit également réfléchir à la problématique de la réciprocité et à celle de l'accueil des jeunes, aussi bien dans son aspect géographique hexagonal qu'international.

Avant de passer à la restitution du Groupe 2, le président salue le départ de Mme CROISET dont les nouvelles fonctions sont incompatibles avec son maintien au conseil d'administration et au conseil stratégique. Le président la remercie au nom de tous de sa contribution. Depuis le début, Mme CROISET a joué un rôle très actif, très positif, très entraînant et très compétent, y compris dans les relations avec ses homologues des services extérieurs de l'Etat. Le président lui souhaite bon vent et espère avoir l'occasion de travailler à nouveau avec elle.

Mme CROISET souhaite bonne continuation à l'agence.

Groupe 2 : Formation civique et citoyenne, formation des tuteurs et valorisation du service civique

L'amiral BEREAU indique que le groupe n° 2 a jusqu'à présent consacré ses travaux prioritairement et essentiellement à la formation civique et citoyenne. Le cahier des charges qui en est la traduction n'est qu'une récapitulation structurée des grands principes qui devraient présider à cette formation.

Son socle est constitué de la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) et d'au moins deux journées « structurées » de formation. Cette proposition, validée par le comité stratégique, a été approuvée par le conseil d'administration.

Ce socle doit être complété par des actions locales (journées de formation) et des initiatives qui doivent être prises tout au long du service civique par les structures d'accueil et les tuteurs.

Les journées sont orchestrées par des organismes habilités par l'agence après examen d'un dossier :

- structures d'accueil, associations ou collectivités territoriales,
- opérateurs extérieurs au dispositif.

Elles doivent réunir un nombre suffisant de volontaires, au moins douze, provenant, si possible, d'au moins deux structures d'accueil. Cet effectif minimal favorise les débats et les échanges.

Au cours d'une journée, un ou plusieurs thèmes, au choix de l'organisme de formation, peuvent être abordés.

Le traitement des thèmes retenus doit se faire par des méthodes pédagogiques variées et interactives. Ces journées ne doivent pas se limiter à une succession de conférences didactiques mais de débats, d'échanges, de restitutions de ces débats et échanges, de rencontres avec des témoins et des acteurs de terrain.

Toute journée de formation fera l'objet d'un compte rendu succinct.

Le financement de la formation dont les modalités restent à définir est assuré par l'agence pour les actions de formation effectivement délivrées.

Les thèmes de ces journées sont choisis parmi un référentiel composé de trois grands groupes :

- les valeurs de la République,
- l'organisation de la cité, au sens classique du terme,
- l'ouverture aux questions internationales.

Ces sujets ont fait largement consensus.

L'amiral BERAU espère être en mesure de proposer au prochain comité stratégique des actions concrètes relatives aux opérateurs extérieurs.

Le groupe a abordé la question de la formation des tuteurs. Sa démarche consistera à déterminer les responsabilités qu'ils doivent exercer.

Il s'est également penché sur les formes que pourrait prendre l'accompagnement des tuteurs dans leurs fonctions. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- guide du tuteur,
- organisation d'un réseau d'échanges entre tuteurs,
- mise à la disposition de locaux par l'agence qui pourraient servir de théâtres d'accueil pour des séminaires ou des sessions de formation.

Enfin, il est proposé au comité stratégique de se prononcer sur le référentiel des thèmes de formation civique et citoyenne et les modalités de financement des formations.

M. VERDIER propose que soit ajouté le module « Risques psychosociaux ». Celui-ci se composerait de deux axes. Le premier consisterait à proposer à l'ensemble des jeunes une ou deux journées sur la prévention du suicide. M. VERDIER rappelle que 1 000 jeunes se suicident chaque année. Première cause de mortalité chez les 25-35 ans, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur parmi les personnes âgées.

Le second concernerait la prévention sur le harcèlement, la discrimination et la victimisation (bouc émissaire). Une étude récente indique que 15 à 20 % des enfants et des jeunes sont victimes de ce phénomène dans les écoles, collèges et lycées. Luc CHATEL a, par ailleurs, ordonné une mission d'expertise à ce sujet.

M. VERDIER souligne que François FILLON vient de déclarer la solitude « grande cause nationale 2011 ». Les chiffres montrent à quel point il a raison. Selon une enquête récente de la

Fondation de France, 4 millions de Français -2 millions ont moins de 60 ans et 1 million moins de 50 ans- indiquent avoir eu dans l'année moins de trois conversations personnelles soit 1 adulte sur 10. Ce phénomène s'aggrave.

A titre d'exemple, le Québec considère que la prévention du suicide sur un temps relativement court a le même niveau de priorité que le PSC1. Le nombre de formations à la prévention du suicide (réseau de sentinelles) est équivalent à celui des formations PSC1.

Il ne s'agit pas de les former sur ces sujets en une ou deux journées, cela serait très hasardeux, mais de leur apprendre, exactement comme dans la formation PSC1, à repérer puis à référer.

Il serait dommage de manquer cette opportunité extraordinaire. D'autant qu'il est possible de financer intégralement ce module grâce à l'action des fondations liées à cette grande cause nationale (appels à donation).

Toute journée de formation ayant un coût, l'amiral BERAU rappelle que l'agence a fixé à 150 € le montant global par volontaire pour la durée de son service, destiné à la formation civique et citoyenne et aux deux journées structurées. L'enveloppe est donc limitée même si des partenariats sont conclus avec des opérateurs extérieurs. Si ces deux journées sont prises en compte, comme il est proposé, il faudrait oublier les deux journées structurées.

M. VERDIER répond qu'il ne peut pas s'engager car il faudrait être en mesure d'acter le fait que l'agence puisse rechercher des financements. Néanmoins, cela lui semble tout à fait envisageable.

Mme TRELLU-KANE propose que les opérateurs extérieurs à qui sera confiée la formation civique et citoyenne justifient de leur capacité à intégrer des jeunes de profils et de niveaux de qualification différents par des approches participatives. Il ne s'agit pas de donner deux jours de cours magistraux.

L'amiral BERAU répond que le groupe de travail a proposé une liste de points à examiner visant à habilitier les organismes délivrant la formation civique et citoyenne dans le cadre de ces journées. Les structures avec lesquelles l'amiral a discuté lui semblent bénéficier de labels de très haute qualité pour organiser ce genre de formation.

M. DELESQUE est d'accord avec les principes indiqués dans l'encadré mais aimerait savoir si le comité stratégique doit se prononcer sur le contenu du référentiel dans lequel toutes les associations, qui ne participent pas au comité de pilotage, ne se retrouvent pas complètement. Ce référentiel est important et mérite d'être approfondi. Par exemple, il est étrange que les grandes questions de société comme celle de l'éducation pour tous ne soient pas citées alors qu'on est dans la société de la connaissance ou que l'Europe figure au référentiel « Ouverture sur les questions internationales ». En tant que militant européen, cela lui paraît spécieux.

Il semble tout à fait logique à M. LESTERLIN que le groupe ait donné la priorité au contenu de la formation civique et citoyenne. Le sujet de ce groupe est loin d'être épuisé. M. LESTERLIN insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion sur les contenus et les modalités de l'organisation de la formation des tuteurs et, au-delà, de pouvoir réfléchir à des formations, des séminaires, des rencontres ou des échanges d'expériences pour l'ensemble des cadres qui contribuent à la gouvernance du service civique, aussi bien à Paris que sur les territoires.

M. MEUNIER observe que les organismes de formation habilités à délivrer le PSC1 sont peu nombreux en raison du caractère très particulier et très exigeant de la réglementation. Il existe une équivalence au PSC1, la formation de sauveteur secouriste du travail (SST). Le PSC1 étant un élément discriminant, beaucoup d'appels d'offres locaux ont été revus.

Quant aux formations délivrées en interne, M. MEUNIER propose que l'organisme de formation soit soumis aux mêmes obligations. L'agence pourrait donc à la fois obtenir la garantie d'un

niveau pédagogique de qualité et s'assurer que les formateurs appartenant à la structure ne seraient pas rémunérés deux fois, une fois pour le suivi du jeune et une autre pour la formation.

M. DELESQUE rétorque que si l'agrément « Formation » apportait de la qualité, cela se saurait.

Pour M. THIERRY, qui est très sensible au thème de la lutte contre la solitude et l'isolement, ce point doit plutôt figurer aux questions de société que constituer un axe du référentiel à part entière. D'autant que le label « grande cause nationale » n'entraîne aucun type de financement particulier par rapport à des actions de formation. Il permet simplement de bénéficier d'un certain nombre d'avantages en termes de communication publique.

M. THIERRY considère également que le référentiel proposé mériterait d'être complété au regard de l'évolution de la famille, du vieillissement de la population française, ainsi que de l'évolution des institutions scolaires. Plusieurs compléments devraient être apportés. La liberté d'appartenir à un syndicat, par exemple, devrait figurer parmi les différents engagements possibles.

L'amiral BEREAU observe que plusieurs des points qui ont été soulevés figurent au référentiel (droit syndical, vieillissement de la population...). Cela étant, L'amiral reconnaît que ce document doit évoluer. Cela est, par ailleurs, écrit. Le groupe enrichira ce référentiel au fur et à mesure des propositions que chacun apportera.

Le président souligne la nécessité de mettre en place rapidement cette formation civique et citoyenne et rappelle que seule la partie obligatoire a été actée. Seul le PSC1 a été considéré. Un appel d'offres a été lancé auquel des organismes répondront. Par la suite, le comité stratégique verra si cela doit être modifié.

Par ailleurs, il conviendrait de constituer un pôle d'acteurs de référence sur lequel chacun pourrait s'appuyer pour organiser la formation civique et citoyenne sur le territoire.

En attendant, plusieurs éléments sont proposés à titre provisoire pour permettre à cette formation de se déployer en 2011.

Dans cette optique, il est nécessaire d'établir un cahier des charges indicatif. Celui-ci a été préparé. Le président propose donc que chacun transmette ses remarques par courriel à l'amiral BEREAU ou Mme ARMANET afin qu'il puisse être diffusé début janvier.

L'amiral BEREAU demande à ce que les remarques soient envoyées à Mme ARMANET et indique qu'elles seront intégrées au référentiel, le cas échéant.

Le président poursuit que dans l'attente de ce cahier des charges, l'agence est en mesure de donner son feu vert à certains organismes pour qu'ils puissent organiser la formation civique et citoyenne des jeunes qui seront en service civique en 2011.

Le président souligne également les conditions financières très contraintes (150 € par jeune) dans lesquelles s'insère cette formation. D'où l'intérêt d'encourager les partenariats avec les régions afin d'abonder la formation civique et citoyenne. La convention que l'agence a signée avec la région Poitou-Charentes s'inscrit dans cette stratégie.

En ce qui concerne la proposition de M. VERDIER qui est intéressante, le président constate qu'aucun financement n'est prévu au budget.

M. VERDIER souligne que l'intérêt d'une grande cause nationale est d'offrir une opportunité médiatique importante pour faire appel à des donateurs privés ou d'entreprise et, par voie de conséquence, pour le service civique.

Etant donné le financement incertain de cette formation, le président préfère ne pas ajouter cette obligation. En revanche, le président est tout à fait d'accord pour que des sessions de formation soient organisées dans le cadre de la grande cause nationale si l'agence parvient à obtenir leur financement.

Groupe 1 : Gouvernance, partenariats et évaluation du service civique

M. LESTERLIN indique qu'un premier programme de travail a été adopté autour de deux axes, la gouvernance et l'évaluation.

La gouvernance

Une proposition d'expérimentation a été faite dans les trois départements que le comité stratégique avait retenus : la Seine-Saint-Denis, la Martinique, l'Allier dont les trois comités de pilotage locaux ont été installés.

Une visite du conseil régional de Martinique, avec lequel le président avait signé une convention le 18 octobre, aura bientôt lieu afin de voir comment les partenaires locaux de proximité, avec la coordination et l'appui financier de la région, qui n'est pas opérateur direct mais impulsor et financeur, gèrent le dispositif de lutte et de prévention contre la dengue.

Malgré de petits malentendus qui ont un peu freiné le démarrage, une réunion avec le préfet chargé de la cohésion sociale et des maires de Seine-Saint-Denis devrait intervenir prochainement.

M. LESTERLIN souligne qu'il se bat depuis plusieurs mois pour que l'Outremer ne démarre pas après la métropole comme cela est souvent le cas. La ministre a signé le décret relatif à l'Outremer le 9 décembre. Cependant, le circuit de signature est très long. M. LESTERLIN a donc insisté hier lors de sa rencontre avec le préfet sur le fait que l'intérêt principal de ce décret d'application du service civique à l'Outremer était de permettre la publication des arrêtés interministériels qui fixent à la fois, dans les territoires où cela mérite d'être précisé, le montant de l'indemnité versée par l'Etat aux jeunes engagés et la nature exacte de la couverture sociale. M. LESTERLIN a reçu l'assurance que le décret sortirait avant la fin de l'année donc vraisemblablement la semaine prochaine.

M. LESTERLIN tient à faire part de sa conviction que le groupe de travail partage : il n'y aura pas d'appropriation véritable du dispositif par les acteurs (collectivités locales, responsables des associations locales...) tant que le dispositif de gouvernance de proximité ne sera pas en place. D'où cette expérimentation dans trois départements-tests qui vise une généralisation après évaluation.

L'évaluation

La note dont les membres du comité stratégique ont eu connaissance en est à sa neuvième version. Le groupe de travail a considéré qu'il était prioritaire de concevoir les outils d'évaluation afin que le Parlement puisse être saisi d'un rapport fin 2011 riche d'enseignements. Il a donc insisté dans les outils sur l'impact du service civique sur les jeunes et sur la société.

Les modalités de contrôle du service civique

Pour l'instant, un travail a été engagé avec les services de l'Etat pour préciser le contenu de cette mission sur les territoires et la procédure à adopter. Mme CROISET y représentait le groupe 1.

Le groupe de travail considère que le rôle essentiel des grands corps de contrôle (Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de la jeunesse et des sports, Inspection générale des finances, etc.) est négligé. Ces corps d'inspection ont chacun leur angle d'attaque

pour contrôler le déroulement du service civique. Il conviendra certainement de créer un corps de contrôle propre à l'agence, celui-ci étant complémentaire de ces grands corps d'inspection.

La note précise les grands thèmes de référence de l'étude qui doit être conduite sur la question de l'impact du service civique sur les jeunes engagés et la société dans son ensemble (territoires, bénéficiaires, organismes d'accueil, etc.), afin que le rapport sur la première année de fonctionnement soit suffisamment solide pour permettre de régler un certain nombre de questions.

Parmi celles-ci, il conviendra de vérifier, avec l'agence et le Parlement, dans le cadre de la gouvernance à l'international, le bien-fondé de maintenir le dispositif des volontaires à l'international en entreprise à l'intérieur du service civique ou, dans le cas contraire, de l'intégrer à un dispositif plus adapté qui relèverait de la formation des jeunes à l'emploi. M. LESTERLIN espère que ces éléments d'évaluation permettront de trancher ce débat de fond en toute sérénité.

<p>Grandes orientations stratégiques de l'agence pour 2011, présentation des propositions de l'agence et échange avec la salle</p>

A partir des travaux des groupes de travail, le président propose dix grandes orientations stratégiques pour 2011.

1. Poursuivre l'atteinte des objectifs en termes de montée en charge. En 2010, l'agence avait un droit de tirage d'à peu près 80 000 mois/jeunes (10 000 jeunes par 8 mois en moyenne). Elle a épuisé ce droit. Le nombre des missions est légèrement inférieur à 10 000 car certaines ont des durées plus longues. A peu près 4 500 missions ont d'ores et déjà trouvé preneur entre septembre et maintenant. Le rythme d'entrée est donc soutenu. Il est proposé de passer à 15 000 volontaires l'année prochaine.
2. Faciliter la vie quotidienne des jeunes en service civique et continuer les partenariats (transports, hébergement, téléphone, repas), avec les collectivités locales ou d'autres acteurs, afin de compléter le dispositif du service civique qui comprend l'indemnité de base et la couverture sociale.
3. Développer les missions internationales dans le cadre du service civique.
4. Etre au rendez-vous de l'Année européenne du volontariat, à la fois vis-à-vis de l'ouverture européenne ainsi que de l'évolution possible du service volontaire européen et des différents programmes européens.
5. Etre au rendez-vous de la diversité telle qu'elle a été regardée à travers les questions d'indicateurs et de propositions d'objectifs.
6. Développer l'identité du service civique à partir des notions de charte, de rendez-vous citoyen, de formation civique, etc. conformément à ce qui a été évoqué aujourd'hui.
7. Accroître la notoriété du service civique grâce à de meilleurs critères d'appréciation.
8. Avoir un vrai programme et processus d'évaluation du service civique.
9. Disposer d'un système de contrôle efficace des missions nationales et internationales.
10. Réfléchir à la valorisation de l'après-service civique et à ses débouchés (partenariats avec les milieux professionnels, valorisation du service civique dans l'enseignement supérieur, projet d'Ecole supérieure du service civique) afin d'être au rendez-vous des premiers sortants du service civique.

M. LESTERLIN propose qu'un point d'étape sur la mise en place des structures de gouvernance soit présenté à la prochaine réunion. En effet, l'implication des partenaires avec les services extérieurs de l'Etat semble très inégale sur les territoires. Le talent que Mme THEVENIAU a montré dans la rédaction du document de synthèse devra être utilisé pour faire le point sur la mise en place du dispositif par les préfets de région et par les services de l'Etat. Certes, ce dispositif est coordonné à Paris par l'agence mais il doit être une réalité vivante sur le terrain, avec des partenaires impliqués et qui s'approprient le dispositif. C'est ainsi qu'il se fera connaître.

M. DELESQUE souhaitait interpeler l'Association des régions de France qui n'est pas représentée aujourd'hui. Plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre du soutien des régions au développement du service civique. Il aimerait donc qu'un point spécifique sur l'action des régions soit présenté en comité stratégique.

Mme COURIVAUD, représentant l'Assemblée des départements de France, indique que les départements ont une demande forte sur tout ce qui a trait aux missions, aux partenariats locaux, à l'appropriation des dispositifs au niveau local et à la communication.

Mme COURIVAUD a également reçu plusieurs remontées de la part des services sur des retards de paiement de l'agence. Elle aimerait une réponse officielle afin de la communiquer au groupe de travail auquel elle participe.

Le président demande quand elle en a été avertie.

Mme COURIVAUD répond que cela remonte à un mois à peu près.

Le président précise que l'agence a rencontré quelques difficultés et que l'Agence de services et de paiement (ASP) en a été saisie.

M. CHEVALLIER, volontaire en service civique (Les Enfants du Canal), indique qu'il a été payé au bout de trois mois de service civique, il a commencé en juillet.

Le président ajoute que d'après les indicateurs dont l'agence dispose, il n'y a plus aucun retard depuis la semaine dernière.

M. DELESQUE objecte que dès janvier, les volontaires seront plus nombreux qu'en cette période. En réalité, il s'agit d'un problème de stock et de flux.

Le président répond que la capacité de traitement de l'ASP est normalement supérieure au flux.

M. CHANTEAU, représentant du Secours catholique, insiste sur le fait qu'hier, plusieurs demandes de volontaires n'étaient toujours pas réglées.

Mme TRELLU-KANE répond que chaque mois, le processus doit être réinitialisé.

M. HIMENE, représentant de la communauté d'agglomérations Vitré Communauté, souligne que le retard existe toujours. Il a appelé l'ASP. L'agence lui a répondu qu'elle avait indemnisé les jeunes dont le règlement était en retard de deux ou trois mois mais qu'en conséquence, les jeunes de septembre ne seraient pas indemnisés tout de suite mais plus tard. Cette situation est très compliquée à gérer. Vitré Communauté a perdu un ou deux jeunes parce qu'ils ne pouvaient pas vivre. Cela se sait parmi les jeunes et pose problème.

M. LESTERLIN souhaite apporter un élément de réponse à M. DELESQUE en complément de ce qu'a dit Mme COURIVAUD. Les associations étaient impliquées dans le service civil volontaire, ce n'était pas le cas des collectivités territoriales. Cela est nouveau pour elles. Les collectivités territoriales, départements et régions, avant d'avoir définitivement perdu leurs compétences générales, sont à la recherche d'une complémentarité entre leurs politiques

propres en direction de la jeunesse et la loi du 10 mars. Cela a déjà abouti à des éléments tout à fait positifs :

- la signature de la première convention entre le président et une région, le 18 octobre, en Martinique. Elle fait une page mais son contenu est très riche. Entre autres, elle montre que la région est là pour soutenir toutes les initiatives des associations ou des collectivités sur le terrain ;
- la signature de la deuxième convention, en présence de Jeannette BOUGRAB, avec la région Poitou-Charentes. Celle-ci montre également comment une région peut s'impliquer dans le dispositif du service civique en soutenant les opérateurs locaux.

Ces deux démarches devraient faire jurisprudence. A la lumière de la mise en place des comités de coordination régionaux par les préfets de région conformément aux textes, M. LESTERLIN est persuadé qu'il y aura une demande des services extérieurs de l'Etat et des acteurs au niveau des départements. Il faut donc continuer à mettre en place les structures qui permettent aux collectivités territoriales, à côté du monde associatif, de s'impliquer dans le dispositif et de se l'approprier.

Le président propose que l'implication des collectivités territoriales et les différents partenariats fassent l'objet d'un point lors d'un prochain comité stratégique en présence des représentants des collectivités territoriales (ARF, ADF, AMF).

Présentation du budget de l'agence pour 2011

M. LESTERLIN préconise que le budget et sa note de présentation soient communiqués aux membres du comité stratégique. Cela ferait gagner du temps.

M. DUJOL répond que les services de l'agence seront en mesure de communiquer aux membres du comité stratégique les minutes du conseil d'administration comme cela avait été le cas la dernière fois. Ainsi, les membres disposeront non seulement de la teneur des débats mais également de l'ensemble des documents qui ont été examinés et adoptés lors du dernier conseil.

Etat des lieux des agréments délivrés par l'agence à ce jour

Au niveau national, l'agence a délivré 53 agréments pour l'accueil de 6 776 volontaires.

Au niveau régional, les délégués territoriaux ont délivrés 669 agréments pour l'accueil d'environ 2 025 volontaires.

Contrairement à ce qu'indiquait le président, l'objectif de 80 000 mois de service a été dépassé en nombre de mois mais pas en nombre de volontaires. Les missions de volontariat sont plus longues : elles sont en moyenne de 9 mois. Avec 1 800 volontaires, l'enveloppe 2010 a été épuisée.

L'agence reçoit également, depuis quelques semaines, de nombreux dossiers d'agrément pour 2011 de la part des principaux organismes nationaux qu'elle se fait fort d'instruire avant la fin de l'année afin que ces structures puissent procéder à l'accueil des volontaires en janvier ou février.

Le niveau régional peut paraître déséquilibré par rapport au niveau national. La répartition entre les deux a été modifiée à plusieurs reprises, comme chacun sait. Ce chiffre montre néanmoins qu'une dynamique de montée en charge, même si elle a commencé plus tard, est vraiment en place et que la machine à agréer au niveau régional fonctionne également.

Comme chacun peut le constater aux vues du graphique de montée en charge, l'évolution des stocks (courbe bleue) cumule les difficultés de l'ASP. La courbe indique également que l'intervention du président de l'Agence du service civique a été très efficace. Il est à noter que les difficultés de flux reprennent sur les dernières semaines.

Quant aux contrats signés à ce jour (courbe rouge), 4 500 contrats ont été notifiés à l'ASP à la fin de la semaine 49.

Environ 300 à 400 dossiers sont traités chaque semaine. Aucun infléchissement n'est envisagé puisque les dossiers seront traités jusqu'à la fin de l'année. Les missions démarrant en 2010 devraient représenter 6 000 contrats. La courbe est donc assez soutenue. Celle-ci a commencé à s'infléchir assez tard dans l'année. Le troisième trimestre s'est révélé particulièrement difficile en termes de traitement administratif. Cela explique également les problèmes d'adéquation des moyens mis en œuvre par l'ASP pour faire face à ces flux de dossiers.

Plusieurs courriers officiels de mise au point ont été échangés entre l'ASP et l'agence entraînant un redimensionnement des ressources affectées à l'ASP au traitement des dossiers de service civique. Cela a permis la semaine dernière de résorber les stocks. L'agence s'emploiera à vérifier et à contrôler que l'ASP aura la capacité de gérer le flux, conformément à la courbe.

Evidemment, il est essentiel que chacun signale à l'agence les dysfonctionnements éventuels, en particulier les dysfonctionnements individuels car pour revenir vers l'ASP, il est important pour l'agence de disposer des informations sur les dossiers les plus emblématiques afin de mettre en avant les contradictions ou les difficultés de gestion de l'ASP.

Présentation du budget de l'agence pour 2011

Le budget 2011, qui a été adopté le 25 novembre dernier par le conseil d'administration, se caractérise par :

- un report de charges important au titre des contrats signés en 2010 (massivement en fin d'année) et qui se poursuivent en 2011,
- la poursuite de l'objectif de montée en puissance afin de permettre l'accueil en 2011 de 15 000 jeunes en service civique.

Le total des recettes s'élève à 69 537 960 €, les dépenses à 82 581 860 €. La différence (-13 044 500 €) sera comblée par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'agence afin d'équilibrer le budget. Après prélèvement, le fonds de roulement sera de 1,5 M€.

Les recettes se décomposent comme suit :

- 69,24 M€ de subvention du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA) soit 92 % de la dotation inscrite au PLF 2011 au titre du service civique,
- 0,3 M€ de subvention de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), en application de la convention ASC-DGCS sur la mise en place d'une formation destinée à 500 volontaires intervenant dans le domaine du sans-abrisme.

Les dépenses 2011 se répartissent comme suit :

- 74,4 M€ destinés à l'indemnisation, la couverture sociale et l'aide aux structures d'accueil associative (gestion assurée par l'ASP) soit :
 - 39 M€ pour les volontaires en service civique accueillis dès 2010,

- 36 M€ pour assurer l'accueil des 15 000 nouveaux volontaires 2011 (36 M€ estimés) ;
- 1,56 M€ de frais de gestion à l'ASP ;
- 3,6 M€ pour la formation civique et citoyenne pour 2010 et 2011 ;
- 0,3 M€ pour financer la formation au sans-abrisme des volontaires et de leurs tuteurs ;
- 0,3 M€ pour l'évaluation du dispositif sur la base des travaux du comité stratégique ;
- 2,2 M€ consacrés à la communication en 2011.

M. LESTERLIN rappelle qu'il a été estimé qu'il ne fallait pas, la première année, dissocier, en termes de procédure, ce qui relevait de l'agrément des structures de ce qui relevait de la validation des missions. L'agence s'engage dans une deuxième année où le nombre d'agréments de structures diminuera et où, du fait de la montée en charge quantitative des effectifs, le nombre des validations de missions augmentera. M. LESTERLIN aimerait connaître la stratégie d'emploi envisagée par l'Agence du service civique car il ne souhaite pas que cela se traduise par une recentralisation de la fonction de validation des missions qui, pour l'essentiel, est traitée par les services extérieurs de l'Etat, éventuellement éclairés -il n'y a pas de substitution- par les structures de gouvernance locale. Comment l'agence gèrera-t-elle cette évolution et organisera-t-elle la déconcentration de la procédure de validation des missions qui occupera véritablement de l'énergie et du temps « fonctionnaire » dans le contexte de la RGPP qui, à la connaissance M. LESTERLIN, ne prévoit pas une augmentation des effectifs des services extérieurs.

Le président indique qu'il est dans l'incapacité de répondre à cette question de fond.

M. CHANTEAU s'interroge quant au coût que représente le traitement d'un dossier par l'ASP qui lui semble élevé (100 € par jeune en service civique).

Pour M. SAPIN, il ressort de cette première année, notamment des travaux des groupes de travail, que la dimension pédagogique tous azimuts est l'enjeu principal sur lequel le comité stratégique doit porter tous ses efforts. Cette ligne de force devrait se traduire dans les faits.

M. SAPIN souligne également que la réussite du service civique dépendra de la qualité de l'action pédagogique. D'autant que se sont fait jour, dans le monde associatif, plusieurs difficultés de compréhension autour des choix budgétaires.

En tant que représentant d'association membre du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), M. SAPIN tient à ce qu'il apparaisse clairement que l'éducation populaire est mobilisée et représente une clé indispensable à la réussite du service civique.

Aucune observation n'étant formulée, le président rappelle que le 9 février après-midi aura lieu à la Maison des associations, dans le 13^e arrondissement, une manifestation organisée conjointement avec l'INJEP et l'OFAJ sur l'Année européenne du volontariat.

Le président propose que le comité stratégique se réunisse, de 9 h 30 à 12 h 30 :

- le 28 février,
- le 26 avril,
- le 29 juin.

Les lieux de réunion seront communiqués à une date ultérieure.

Ayant souhaité de bonnes fêtes de fin d'année, le président remercie les membres du comité stratégique.

La séance est levée à 12 h 35.